



HAL
open science

Conception participative d'un parc naturel et représentation optimiste du territoire protégé.

Alessandro Bergamaschi, Laura Schuft, Thierry Long, Valérie Morales,
Bernard Massiera

► To cite this version:

Alessandro Bergamaschi, Laura Schuft, Thierry Long, Valérie Morales, Bernard Massiera. Conception participative d'un parc naturel et représentation optimiste du territoire protégé.. *Teoros. Revue de recherche en tourisme*, 2018, *Tourisme littéraire*, 37 (1). hal-02305487

HAL Id: hal-02305487

<https://hal.science/hal-02305487v1>

Submitted on 4 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conception participative d'un parc naturel et représentation optimiste du territoire protégé

Le cas du Parco naturale Alpi Marittime

Alessandro Bergamaschi, Laura Schuft, Thierry Long, Valérie Morales et Bernard Massiera



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/teoros/3238>

ISBN : 1923-2705

ISSN : 1923-2705

Éditeur

Presses de l'Université du Québec

Ce document vous est offert par Université Nice Sophia-Antipolis



Référence électronique

Alessandro Bergamaschi, Laura Schuft, Thierry Long, Valérie Morales et Bernard Massiera, « Conception participative d'un parc naturel et représentation optimiste du territoire protégé », *Téoros* [En ligne], 37, 1 | 2018, mis en ligne le 01 février 2018, consulté le 04 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/teoros/3238>

Ce document a été généré automatiquement le 4 octobre 2019.



La revue *Téoros* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Conception participative d'un parc naturel et représentation optimiste du territoire protégé

Le cas du Parco naturale Alpi Marittime

Alessandro Bergamaschi, Laura Schuft, Thierry Long, Valérie Morales et Bernard Massiera

- 1 Quand un projet vise à préserver la biodiversité d'un espace naturel tout en dynamisant son développement, le territoire devient l'objet d'un processus de construction sociale où chaque acteur – institutions publiques, collectivités locales, prestataires de services, visiteurs, pratiquants de sports de nature – tente d'imposer sa vision de l'espace en question. Emboîtant le pas des études sur l'*outdoor recreation*, on peut convenir que le territoire est un « panier de ressources » (Gaultier-Gaillard et Pratlong, 2013 : 35) pouvant représenter des enjeux singuliers aux yeux des différents acteurs locaux. L'utilité de cette considération relève notamment de l'importante démocratisation des sports de nature qui s'est déployée tout au long des dernières décennies et du fait qu'ils sont souvent utilisés comme supports de développement local (Mounet, 2007b ; Baranzini et Rochette, 2008). À cet effet, les sports de nature sont souvent mis en avant, autant par la population locale qui les perçoit comme l'un des principaux moyens de maintenir sa subsistance matérielle (Schuft et Bergamaschi, 2013) que par les promoteurs d'un projet de protection de la nature visant à fidéliser les communautés locales (Mormont *et al.*, 2006). La question de l'impact environnemental, notamment lorsque le territoire est une aire protégée, suscite de nombreuses réflexions autour du développement du territoire. Jean-Pierre Mounet (2007a : 2) précise que la « protection de la nature [...] est le support de ces activités ». Le développement d'un espace naturel peut alors s'effectuer à travers différents registres – dont le développement de la protection environnementale, la valorisation historico-culturelle ou la diffusion des activités sportives – et les intérêts divergents des acteurs de ce développement peuvent donner naissance à des conflits d'intensité variable. Il s'agit d'un contexte où chaque acteur – décideurs politiques, entrepreneurs du milieu touristique et résidents locaux – semble avoir une place au sein

d'une gouvernance territoriale locale. Cela étant, les études sur ce sujet ont souvent mis l'accent sur les acteurs institutionnels directement impliqués (Weed et Bull, 2004), alors que celles qui ont pris en considération le rôle des populations locales sont plus rares (Corneloup *et al.*, 2001 ; Depraz, 2008 ; Bergamaschi *et al.*, 2013 ; Schuft et Bergamaschi, 2013). Nous pensons que pour étudier le processus de mise en place d'un parc naturel, dont la vocation est d'allier protection de l'environnement et développement socioéconomique durable du territoire, il est essentiel de prêter attention aux rôles et aux points de vue de chaque groupe d'acteurs impliqués. Dans le cadre de cette étude, nous émettons l'hypothèse que les projets qui combinent les impératifs de protection et ceux du développement territorial doivent recevoir le soutien de la population locale ancrée dans le territoire, prestataires de services et habitants, qui peuvent être identifiés comme des acteurs ressources.

- 2 À ce titre, des travaux récents suggèrent que le « paradigme radical » de mise en place de la protection de la nature s'oppose au « paradigme anthropologique » (Beato, 2000 ; Depraz, 2008) dans l'intensité des conflits entre les gestionnaires des parcs naturels et les acteurs qui gravitent autour de leur territoire. Dans le premier paradigme, l'avis des acteurs locaux est faiblement pris en compte lors de la fondation d'un espace naturel protégé, ce qui lui confère un caractère imposé. Dans le deuxième, l'institution d'un espace naturel protégé apparaît comme le résultat d'un processus émergent « par le bas », matérialisant une demande de développement socioéconomique permise par la protection du milieu. Il s'agit dans ce deuxième paradigme d'un « mouvement ascendant » (Longhi et Spindler, 2000), où il appartient au territoire et aux acteurs locaux – résidents, entrepreneurs du tourisme et du milieu sportif – de trouver en son sein les leviers de sa croissance (les facteurs endogènes) et non d'attendre une solution venant de l'extérieur (Le Mao *et al.*, 2006). Cette opposition est déclinée par Jean Corneloup, Malek Bouhaouala, Christian Vachée et Bastien Soulé (2001) en trois « macroformes managériales » : « institutionnelle », où c'est l'État qui impose des prérogatives précises ; « commerciale », c'est-à-dire orientée par le principe du profit ; « locale », où l'on vise à préserver les dimensions sociale et écologique d'un territoire.
- 3 Dans le sillage de ces recherches, cet article se penche plus particulièrement sur une étude de cas qui s'apparente au « paradigme anthropologique », à « dominance locale », comme nous le démontrerons par l'intermédiaire des résultats. Il s'agit de l'étude du Parco naturale Alpi Marittime (PAM), parc naturel régional situé sur le versant italien des Alpes du Sud. Nos travaux antérieurs (Bergamaschi *et al.*, 2013), ont révélé que ce cas se présente comme un exemple de protection et de développement d'un milieu nature par un « mouvement ascendant ». Cet article vise à explorer la manière dont les acteurs locaux composent avec la présence d'un espace naturel protégé fondé « par le bas ». Nous tâcherons d'explorer les avis de deux catégories d'acteurs – résidents et professionnels des sports de nature – concernant les opportunités ou les interdictions d'action qui découlent de la gestion de l'espace naturel protégé.
- 4 Dans un premier temps, nous amorcerons notre argumentation par notre positionnement théorique, en développant la question des interactions entre la gestion des espaces naturels et la notion de participation (Wipf, 2012). Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons aux spécificités italiennes en matière de nature protégée en montrant comment elles ont marqué la fondation de l'espace naturel protégé. Ensuite, nous présenterons les caractéristiques du protocole méthodologique qualitatif. Nous

aborderons finalement les résultats obtenus et les discuterons au regard des travaux antérieurs en la matière.

Un cadre théorique centré sur la notion de participation

- 5 Tout projet d'aménagement d'un territoire naturel protégé peut devenir l'objet de tensions entre les sphères politique, économique et environnementale. Nathalie Lahaye (2007 : 46) le souligne, l'objectif de créer une aire protégée est qu'elle puisse être perçue « tantôt comme un espace naturel de qualité pouvant accueillir du développement touristique, tantôt comme un espace protégé aménagé au bénéfice d'une population surtout locale ».
- 6 Samuel Depraz illustre par exemple les tensions potentielles entre les populations locales et les administrateurs des espaces naturels protégés. Il note ainsi que les critiques contre les espaces naturels protégés sont basées sur la résistance aux « contraintes socio-spatiales imposées par les parcs et les réserves au nom de la protection de la nature » (2008 : 252). Ces contraintes font l'objet de discordes notamment lorsque les espaces protégés s'appuient sur la force d'instances exogènes au territoire (*ibid.* : 253). Les tensions qui marquent la configuration d'acteurs qui caractérisent un tel contexte soulignent alors l'importance fondamentale du « socle social » en tant que « substrat de possibilité réelle » (Napoli, 1999) pour permettre aux projets de préservation de la nature de cohabiter avec les résidents et, plus largement, avec leurs demandes de développement socioéconomique. Cependant, si la constitution des espaces naturels protégés mobilise des acteurs aux intérêts généralement divergents, les conflits d'usage (Wipf, 2012) peuvent se réguler en tenant compte des conjonctures administrative, économique et sociologique du territoire.
- 7 Pour réussir un projet qui allie protection de l'environnement et développement local, la notion de « participation », dans le sens d'une gestion « participative », apparaît comme un concept clé pour aborder la gestion des territoires protégés (Charnoz, 2009). Une des caractéristiques de la participation, tel que souligné par Frédéric Bioret, Roger Estève et Antony Sturbois (2009 : 235), est la promotion d'« une réflexion et des actions communes en faveur du développement durable d'un territoire ». On parle de pouvoir effectif des citoyens (Arnstein, 1969) dès lors que tous les acteurs concernés par le projet ont la possibilité d'intervenir « à tous les stades, y compris dans la chaîne de décision » (Laslaz, 2010 : 13). Ensuite, certains travaux détaillent différents niveaux de participation, notamment l'ouvrage de Sherley Arnstein (1969) où la participation varie entre la « non-participation » et le « pouvoir effectif des citoyens », en passant par un niveau intermédiaire qualifié de « coopération symbolique », se déroulant pour l'essentiel dans un registre de proximité sociale et de dialogue. Dans la littérature francophone sur la « participation », les auteurs sont divisés entre les tenants de l'analyse de la démocratie participative et ceux, de plus en plus majoritaires, qui se centrent sur les notions de « concertation » (Talpin, 2006 ; Sintomer, 2009) et de « délibération » (Blondiaux, 2008).

La vision italienne du concept de « nature protégée » dans la fondation du PAM : une logique « anthropologique »

- 8 La volonté de mettre en perspective les projets de préservation du milieu naturel avec les intérêts des populations locales est l'un des objectifs de la vision italienne du concept de « nature protégée ». Fulvio Beato (2000 : 52) résume bien cette dynamique en la qualifiant d'« intégration entre l'homme et l'environnement naturel » où la sauvegarde de la nature s'accompagne de la « sauvegarde des valeurs anthropologiques¹ ». En Italie, l'institution d'un espace naturel protégé – ayant un statut national ou régional – émerge d'une « demande sociale » pour donner voix et « représentativité aux intérêts et aux raisons des populations locales » (*ibid.* : 53-54). Cette stratégie repose sur la volonté de maximiser l'« acceptabilité sociale » (Gambino, 1994 : 30) des zones protégées, ainsi que de « réduire les frictions entre les activités économiques et les pratiques locales et de redimensionner l'impact social des parcs sur le territoire » (Osti, 1999 : 83). Ce processus visant à « donner voix aux sans voix » (Bourdieu, 1979) est une conception anthropologique en raison de l'intérêt qu'elle porte aux populations profanes de cet espace protégé. Ces « dynamiques ascendantes » (Morales, 2013) sont anciennes. Elles ont été ratifiées en 1980 lors du symposium national de Camerino, où il a été établi que la participation des collectivités locales et des régions doit renforcer la « stratégie italienne » en matière de protection de la nature (Milone *et al.*, 1980). Par ailleurs, il s'agit d'une posture aujourd'hui répandue car, Stéphane Héritier (2010 : 156) le souligne, « à l'échelle mondiale, l'implication des populations locales est devenue l'un des enjeux majeurs des politiques de conservation, si ce n'est des politiques de développement ». Finalement, nous assistons à une légitimation progressive des « savoirs profanes », notamment par l'intérêt porté aux savoirs accumulés par l'expérience (Morales, 2013).
- 9 Au vu de ces éléments, il n'est pas arbitraire de rapprocher le fonctionnement d'un parc régional italien tel que le Parco naturale Alpi Marittime à la gestion dite « intégrée » des parcs naturels régionaux français (PNR). Dans les deux cas, il s'agit d'« espaces à prérogatives réglementaires faibles » (Mounet, 2007a), où la dimension socioéconomique joue un rôle important à côté des objectifs écologiques afin de dynamiser les territoires ruraux² (Angeon *et al.*, 2007). Ces considérations scientifiques rejoignent celles de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui spécifie en ces termes l'objectif d'un parc naturel régional : « Un parc naturel régional est un territoire rural ou péri-urbain dont le patrimoine naturel, culturel et paysager représente un ensemble remarquable et cohérent, mais fragile et menacé, et où les acteurs locaux s'engagent autour d'un projet pour concilier la protection et la mise en valeur du patrimoine avec le développement local » (UICN, 2013 : 33). En outre, les parcs régionaux italiens et français se ressemblent sensiblement, même en ce qui concerne l'origine des financements. Dans les deux cas, bien qu'une partie importante des fonds soit d'origine régionale³, les collectivités locales participent aux financements, notamment lorsqu'il s'agit de soutenir des actions spécifiques (Pannella, 2003 ; Desponds, 2007). Cette observation témoigne de l'ancrage territorial de ces organismes.

Méthodologie

Participants interrogés

- 10 Pour comprendre les relations entre les acteurs dans cette aire protégée des Alpes méridionales italiennes, nous nous sommes focalisés sur les résidents locaux, les prestataires de service en lien avec les sports de nature et l'administration du parc. Le terme « parc » sera employé ci-après pour faire référence à l'utilisation administrative pour ce type d'espace naturel protégé par un statut juridique à échelle régionale ou nationale.
- 11 Nous avons ainsi recueilli l'avis de résidents locaux ($n = 20$), notamment des petits entrepreneurs ainsi que des anciens élus qui siégeaient aux conseils municipaux des villages du territoire identifié. Pour les professionnels de la montagne ($n = 9$), nos choix se sont orientés vers les principaux acteurs qui œuvrent dans le périmètre choisi, voire en proche périphérie de l'aire protégée. Enfin, nous avons interrogé des employés du parc ($n = 8$) dont les fonctions occupées couvrent les différents services administratifs du PAM : « planification et gestion du territoire », « gestion du patrimoine naturel », « communication et éducation environnementale », « surveillance (gardes) ». Dans le but de limiter les effets relatifs à la normativité sociale, nous avons décidé d'éviter d'interroger les directeurs de service, à l'exception de celui de la « communication et l'éducation », car ce service ne compte qu'une seule personne⁴. Deux catégories d'acteurs – prestataires de services et administrateurs du parc – sont réunies et représentées au sein d'Ecoturismo in Marittime et de Gestione Eventi e Strutture Alpi Marittime (GESAM). Il s'agit des deux principales associations locales pour la promotion du développement socioéconomique du territoire, créées entre la fin des années 1990 et le début des années 2000. Excepté la présidence et la vice-présidence de ces organismes dont les fonctions sont assurées par le parc et les communes, les membres du conseil d'administration sont tous issus du territoire.

Outils de recueil des données

- 12 Les outils utilisés pour le recueil des données varient en fonction du type de population interrogée. En ce qui concerne les informations obtenues auprès des résidents locaux, étant donné que ce volet se compose essentiellement de rencontres informelles d'une durée moyenne de vingt minutes, nous nous sommes limités à susciter des conversations libres visant à faire ressortir leur vécu concernant : a) la fondation du parc (quels sont vos souvenirs à propos de la fondation du parc ?), b) les perceptions à propos des relations actuelles (comment évaluez-vous la présence du parc aujourd'hui par rapport aux demandes des populations locales ?), c) le rôle du parc par rapport aux projets de développement local (le parc a-t-il un rôle à jouer pour l'avenir de la région ?). Quant aux données relatives au personnel du parc et aux professionnels de la montagne, nous avons mené des entretiens semi-directifs que nous avons enregistrés. Ces entretiens visaient à comparer les deux populations et c'est pourquoi nous avons utilisé le même guide d'entretien contenant trois thèmes majeurs : a) la fondation du parc (pourquoi ce parc a-t-il été créé ? quels sont vos souvenirs à propos de sa fondation ? quelles ont été les personnes impliquées dans le processus de fondation ?), b) les spécificités des relations

actuelles (comment évaluez-vous la présence du parc aujourd'hui par rapport aux demandes des populations locales ?), c) les projets d'avenir (comment voyez-vous l'avenir de cette région ? quels sont les défis auxquels le parc sera confronté ?).

- 13 Enfin, nous avons utilisé des documents écrits afin de reconstruire le processus de constitution du parc tel qu'il a été appréhendé par les acteurs locaux. Il s'agissait de documents répertoriés dans les archives du parc, dont la nature est très variée : bilans et comptes rendus d'activités (par exemple régionales) à finalité institutionnelle ; articles pour la presse hebdomadaire locale ; et rapports d'activités pour le grand public, notamment pour célébrer les anniversaires de la fondation ou la sortie de guides touristiques.

Analyse des données

- 14 Notre objectif étant de comprendre la place du parc dans ce territoire singulier, nous avons employé une approche multidimensionnelle. Les relations entre les catégories d'acteurs interrogés permettent d'identifier des schémas culturels aboutissant à des conflits d'usage dans la constitution du Parco naturale Alpi Marittime. Les entretiens menés avec les professionnels de la montagne et les fonctionnaires du parc ont été enregistrés et ont fait l'objet d'une retranscription. En ce qui concerne les conversations avec les résidents locaux, les informations structurantes des propos ont été retranscrites immédiatement après chaque rencontre. Nous avons analysé le corpus discursif de chacun de ces entretiens en fonction des trois thématiques majeures qui déterminent la fondation, la situation actuelle et les projets futurs du parc, l'objectif étant de faire ressortir des points de convergence ou de divergence dans les formes de gestion du parc et de participation des différents acteurs à celle-ci, et dans les représentations ainsi recueillies sur ces thématiques. Ce codage a permis de faire ensuite une analyse et une comparaison entre les types d'acteurs des discours portant sur ces trois dimensions socio-historiques du développement du parc. Cette analyse de contenu s'est traduite par une catégorisation principalement bidimensionnelle des unités de sens (idées) repérées : celles faisant référence à la participation effective de l'ensemble des acteurs du parc dans sa gestion et celles faisant au contraire référence à une gestion « top down ». Cette catégorisation bidimensionnelle s'explique par la nécessité de répondre à l'hypothèse posée.
- 15 Le travail d'analyse des données et de rapprochement des perceptions recueillies a été contrôlé par une triangulation d'interprétations entre les chercheurs en suivant l'objectif de réduction des biais liés à la subjectivité des enquêteurs. Enfin, les documents écrits utilisés ont servi d'appui et de complément aux données verbales.

Résultats – Discussion

Le Parco naturale Alpi Marittime : une construction « par le bas »

- 16 Pour bien comprendre la configuration d'acteurs qui caractérise actuellement l'aire concernée par le PAM ainsi que certains discours recueillis, il est important de retracer les dynamiques qui ont marqué sa fondation.

- 17 Selon la Chambre de commerce locale, vers la fin des années 1970, les vallées qui aujourd'hui accueillent le parc souffraient d'un dépeuplement massif au profit des aires urbaines du nord de l'Italie ; la population d'Entracque, principale « bourgade » qui comptait 2000 habitants permanents en 1960, a subi dans les décennies qui ont suivi une baisse de 60 % de ses résidents (Camera di Commercio di Cuneo, 2013). Par ailleurs, le projet de redressement économique de la région au moyen de l'aménagement de la plus importante centrale hydroélectrique d'Italie s'est avéré être un choix critiquable puisqu'il n'a pas apporté l'impulsion économique espérée et a profondément altéré l'environnement. Les nombreux articles parus dans la presse locale (par exemple *La Guida*) et régionale (*La Stampa*) entre 1975 et 1980 en témoignent.
- 18 Le projet de fonder un parc pour protéger et valoriser cette partie des Alpes du Sud émerge au sein d'un réseau d'acteurs locaux coordonné par les conseils municipaux des quatre communes du territoire (Entracque, Valdieri, Aisone et Vernante). À ce titre, il est intéressant de noter que « la principale difficulté à laquelle nous avons été confrontés était l'isolement institutionnel... Figurez-vous que des organismes comme le Conseil général et certaines associations de montagne comme le Club alpin italien ne manifestaient aucun intérêt pour le projet de cette aire protégée... Voire ils ne manquaient pas de nous mettre des bâtons dans les roues. » Ce sont les paroles d'un retraité interrogé, anciennement conseiller communal d'Entracque (~75 ans, mars 2012). Cette posture critique est liée au fait que dans les années 1970, les sports de nature étaient encore réservés à une élite. L'idée de fonder ce parc a rapidement provoqué la crainte d'une démocratisation des sports de montagne, ce qui risquait de priver cette élite de la jouissance d'un style de vie pensé authentique en remettant en cause la conception de la montagne qu'elle avait fondée (Larrère, 1997). Le Parco naturale Alpi Marittime – à l'époque Parco naturale dell'Argentera (issu du toponyme du principal massif des Alpes maritimes) – a été institué en 1980 (Loi régionale n° 65, 30 mai 1980) « grâce à quatre maires qui sont arrivés à fidéliser le plus grand nombre de résidents et d'entrepreneurs locaux [...] ils se sont chargés de ce projet en toute autonomie », affirme ce fonctionnaire du parc (~55 ans, mars 2012). Avec un territoire de 28 000 hectares couvrant la plus grande partie des Alpes maritimes italiennes, le PAM est actuellement le plus vaste parc naturel de la région du Piémont ; les habitants des quatre communes qui se partagent ce territoire avoisinent aujourd'hui 2500 personnes. Au volet des acteurs du secteur touristique on peut compter, au cœur et en périphérie proche de l'espace protégé : six hôtels, quinze refuges et gîtes, quatre campings, une station de ski de fond, une station de ski alpin, un centre multisports, huit accompagnateurs en moyenne montagne et un bureau des guides qui rassemble huit professionnels spécialistes de l'accompagnement en haute montagne.
- 19 Le premier article des statuts du PAM souligne la « fonction sociale » de la valeur de protection de l'environnement. Le troisième article est entièrement consacré à la « promotion et à la valorisation des activités agricoles et pastorales », et le cinquième stipule que le parc doit « améliorer les conditions économiques et sociales des populations résidentes » et « faciliter l'expérimentation d'activités économiques compatibles avec l'environnement en adéquation avec les besoins des aires de montagne » (Parco naturale Alpi Marittime, 1995). L'enjeu sous-jacent à la fondation de ce parc était – et est encore aujourd'hui – l'intégration du développement socio-économico-culturel dans sa mission de protection de l'environnement. Pour atteindre cet objectif, l'administration du parc concentre ses intérêts autour du développement d'un « tourisme

qualifié », s'éloignant de l'accueil massif d'un tourisme de type dominical mal vu par la population locale (Parco naturale dell'Argentera, 1988 : 23-24).

Une convergence d'intérêts entre la population locale et les entrepreneurs des activités de nature

- 20 La première catégorie d'acteurs concernée par la constitution d'un parc naturel est la population qui vit dans le territoire. Par conséquent, après le contexte historique de la constitution de ce parc, la présentation de nos résultats traite en premier lieu du ressenti des résidents locaux. Nous développerons par la suite les informations et les avis recueillis auprès des professionnels des offres sportives de nature. Les propos des administrateurs du parc suivront, mais nous les mobiliserons également, tout comme les sources documentaires écrites, de manière transversale afin d'apporter un éclairage supplémentaire à l'ensemble des représentations liées à cet espace.

Les résidents locaux : une communauté enracinée ?

- 21 Si lors de la fondation du parc les attitudes étaient empreintes de prudence, car « on craignait qu'il ne soit un bluff comme la centrale » (résident ~60 ans, février 2012), aujourd'hui la vision dominante se situe dans un registre familial en termes d'usages et de préservation du territoire. Les réunions publiques entre l'administration du parc et les résidents locaux, dont la fréquence pouvait atteindre seize rencontres par an dans les années 1980 et 1990, sont l'occasion pour les administrateurs du PAM de discuter avec les résidents des décisions stratégiques à prendre, et pour les seconds de présenter des demandes spécifiques. À cet effet, la négociation pour définir la réglementation des sports de nature a été emblématique, car « à l'époque [années 1980], les administrateurs voulaient interdire tout un tas d'activités... cela a agacé profondément tous ceux qui espéraient de redresser ces vallées en attirant plus de visiteurs grâce au parc et on s'est activés [ton ferme] », affirme cette retraitée (~75 ans, février 2012) qui siégeait au conseil municipal de Valdieri. En effet, dans l'ensemble du PAM, il est possible de faire du VTT (vélo tout terrain) et du kayak ou de camper pendant 48 heures sans interruption ; les chiens tenus en laisse sont par ailleurs acceptés dans certaines zones. La gestion des rivières et l'activité de la pêche sont significatives du mode de gestion du territoire naturel. Dans l'intégralité de l'espace naturel protégé, ces pratiques ne sont pas régulées par le parc. Depuis la fin du XVII^e siècle, les communes, par le biais des adjudications publiques, mettent périodiquement en gérance les lots des torrents (Bono, 1980). Depuis trois décennies, les autorisations de pêche sont délivrées par une coopérative de pêcheurs installée à proximité de l'aire protégée. Bien que cet aspect puisse sembler paradoxal, les administrateurs du parc évitent d'assurer le contrôle des eaux « parce qu'il s'agit d'une pratique qui date des siècles, et que l'on n'a aucun intérêt à altérer cet état de choses », évoque un fonctionnaire du PAM (~45 ans, mars 2012). De plus, selon les dires des administrateurs du parc, cette modalité de fonctionnement engendre une ressource économique à laquelle il serait dommageable de renoncer.
- 22 Parmi les éléments qui incitent à qualifier de « participatif » le mode de gestion du territoire, les activités de promotion organisées conjointement entre l'administration et les résidents sont des plus caractéristiques. Selon un des membres d'Ecoturismo in Marittimo, structure vouée à la promotion de l'offre touristique respectant la Charte européenne pour le tourisme durable, « la vie dans cette région est dure et si tu veux faire

quelque chose, tu peux le faire uniquement avec le parc [...] le parc a permis à une soixantaine⁵ de résidents de travailler sur place et donné quelques arguments pour démotiver ceux qui envisageaient de partir [émigrer vers la plaine piémontaise] » (~35 ans, avril 2012). À ce sujet, un fonctionnaire du PAM affirme que si la détermination à faire du parc un « laboratoire pour la sauvegarde et la promotion du territoire est l'objectif majeur », pour atteindre ce but il faut « se concerter avec le plus grand nombre possible de personnes des vallées, tels les entrepreneurs, les professionnels de la montagne, mais aussi les résidents (~50 ans, février 2012). Il s'agit d'une démarche qui, comme Luigi Pellizzoni et Daniele Ungaro (1994) le soulignent, vise à renforcer la légitimation sociale des espaces protégés. À titre d'exemple, notre investigation nous permet d'avancer qu'il est emblématique que ce mode de gestion entraîne les plus jeunes (entre 20 et 35 ans) à s'impliquer activement dans l'organisation des activités et des manifestations, poursuivant le but de garder en vie un certain nombre d'usages et de coutumes en voie de disparition. Ainsi, on voit des efforts concertés pour maintenir la culture du seigle et de la pomme de terre de montagne et pour valoriser la présence d'une faune locale comme le loup (réapparu dans la région depuis une vingtaine d'années) ou l'ours (aujourd'hui éteint). En effet, parmi les actions à vocation socioculturelle les plus durables, citons la constitution de trois centres de visite : sur la cohabitation entre l'homme et le loup (Centro faunistico uomini e lupi), sur les grands prédateurs (Centro grandi carnivori), et sur une céréale emblématique pour la vie montagnarde d'antan, le seigle (Ecomuseo della segale). « De telles initiatives nous permettent de revitaliser nos vallées et les faire connaître sur les circuits touristiques lorsqu'on va aux salons de la montagne, et de pouvoir dire que ces vallées existent [ton de fierté] » (membre du musée du seigle, ~30 ans, mars 2012). La volonté de s'appuyer sur le parc pour sortir de l'oubli et de l'anonymat semble en partie induite par la dimension participative du territoire.

Les administrateurs du parc : une intrusion prudente

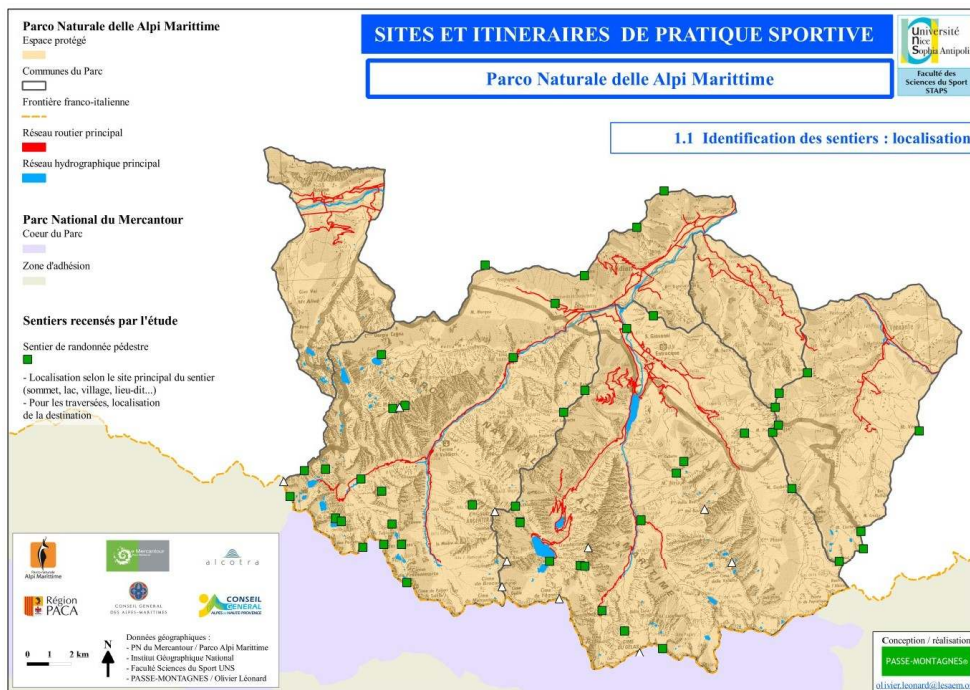
- 23 Les représentations et les jugements prennent cependant des tons plus critiques en fonction du statut des acteurs locaux que nous avons rencontrés. Nous touchons ici quelques points sensibles qui ont trait principalement aux stratégies de communication et de promotion touristique ainsi qu'à la réglementation du parc. En effet, les demandes de certains petits entrepreneurs locaux vont dans la direction d'un parc plus présent. « Le parc ? Oui, c'est bien, mais il serait encore mieux s'il nous amenait plus de monde », affirme la propriétaire d'une boulangerie (~45 ans, avril 2012). « Il faut être plus présents sur les grands circuits touristiques parce que les passionnés de montagne qui viennent ici sont pour la plupart de la région », de l'avis de ce maître d'hôtel (~60 ans, avril 2010). Selon ce géomètre, « ici on ne peut pas se contenter de deux mois de tourisme en été et quelques semaines en hiver, cela ne suffit pas pour nous [ton agacé] » (~50 ans, mars, 2012). Des visions mitigées marquent aussi le point de vue de quelques éleveurs, notamment en raison de la difficulté à canaliser systématiquement les visiteurs sur les sentiers : « Vous savez, quand des personnes se baladent sur notre terrain, nos chiens s'activent et parfois cela peut finir mal... on leur a dit [au parc] plusieurs fois, mais ils ne nous écoutent pas » (~45 ans, avril 2012). La question de la réapparition du loup est un autre motif de plainte récurrente pour cette catégorie professionnelle et a fait l'objet de nombreuses réunions entre le parc et les éleveurs depuis le début des années 2000 – 15 réunions entre 2001 et 2012 –, car « au moins une fois par an nos troupeaux sont victimes d'agression et on perd toujours pas mal de têtes... et eux [le parc] se limitent à te

répondre que ce ne sont pas eux qui l'ont réintroduit » (~55 ans, avril 2012). La dynamique des témoignages de ces entrepreneurs n'est autre que la demande d'un parc plus présent sur le territoire, les uns prônant une visibilité accrue tandis que les autres souhaitent davantage de contrôle.

La position des professionnels de la montagne

- 24 Selon les estimations effectuées par le parc lors de notre cueillette de données, 300 000 personnes par an visiteraient le PAM. Il y a trois activités principales pratiquées au sein du parc, toutes présentes depuis longtemps dans ce territoire : randonnée, activités verticales et VTT. Nous présenterons la position des professionnels de la montagne en les regroupant suivant ces activités du fait que c'est la typologie des pratiques sportives qui structurent les caractéristiques des prestations de service (Kurtzman et Zauhar, 2003).
- 25 La pratique de la randonnée concerne l'ensemble des sentiers du territoire ; c'est l'activité phare qui attire « 76,4 % des visiteurs du PAM », selon le rapport de la firme AGC Consultant (2008 : 38). Leur étude démontre que la structuration actuelle des cinquante sentiers de randonnée présents sur le territoire du parc constitue une offre conséquente pour tous les sportifs amateurs de randonnée. L'activité est perçue de manière positive par le PAM ainsi que par les entrepreneurs locaux, tels que les accompagnateurs en moyenne montagne et les gérants de refuges et de gîtes d'étape. « Sans la présence du parc nous ne serions pas là », affirme d'ailleurs ce gérant du dernier gîte d'étape construit dans le territoire de l'aire protégée (~40 ans, avril 2012). Quant aux accompagnateurs en moyenne montagne, c'est seulement depuis la fin des années 1980 qu'ils commencent à être présents sur le territoire, particulièrement grâce à l'action du PAM qui a organisé des formations et constitué l'association Ecoturismo in Marittimo, qui leur apporte une meilleure visibilité touristique. L'aménagement des sentiers est considéré de bon niveau par l'ensemble des acteurs interviewés, grâce notamment à la collaboration avec le Parc national (frontalier) du Mercantour qui permet l'utilisation d'une signalétique plus attractive évoquant la dimension transfrontalière. À ce titre, par le biais du GESAM, accompagnateurs et gérants prônent des collaborations intensifiées avec le parc national français, car de telles collaborations « nous permettent de développer les circuits à cheval sur la frontière » (accompagnatrice en moyenne montagne ~35 ans, avril 2012), « en espérant accroître une clientèle de plus en plus internationale » (gérant de refuge ~55 ans, avril 2012).

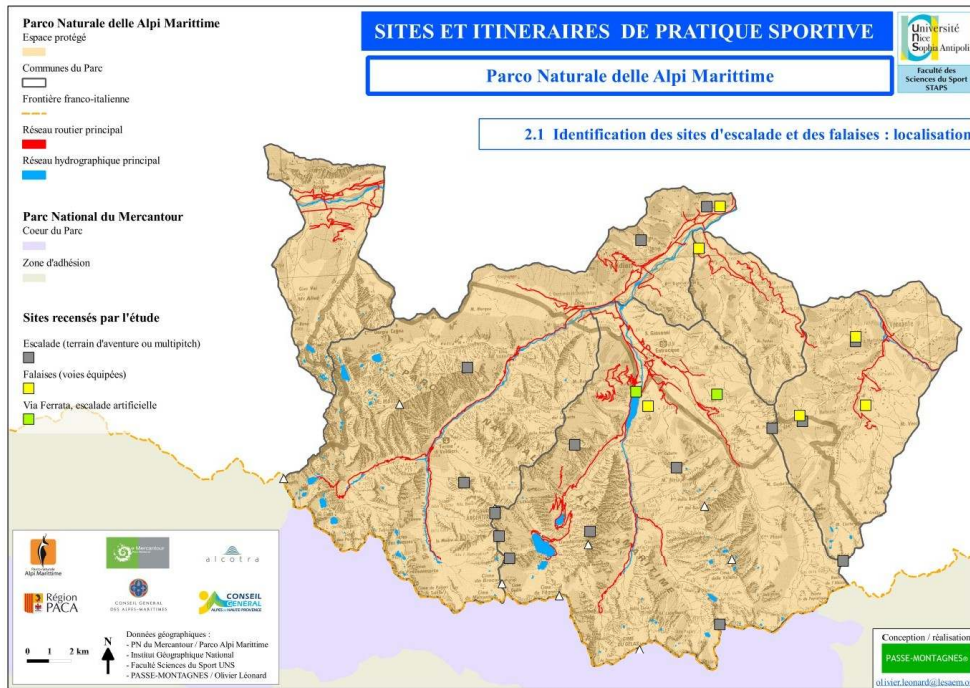
Illustration 1 : Sites de pratique de randonnée pédestre dans le territoire du PAM



Source : Massiera *et al.*, 2013 : 25

- 26 La pratique de l'escalade couvre la majorité des blocs et des falaises du territoire qui compte environ vingt sites principaux. Cependant, selon un guide en haute montagne (~50 ans, mars 2012), « le territoire des Alpes maritimes est d'une attractivité modeste pour l'alpinisme et l'escalade si on le compare aux autres géants de l'arc alpin... et ce n'est pas avec le parc qu'on gagne sa vie ». Cela étant, on dénombre quelques collaborations visant à promouvoir les activités verticales, l'occasion pour le PAM d'accueillir les propositions des guides locaux. À ce titre, mentionnons la création d'une *via ferrata* ainsi que la construction d'un site d'escalade artificiel sur le barrage de la centrale hydroélectrique Luigi Einaudi afin d'édulcorer sa mauvaise réputation et son aspect rebutant. Quant aux projets d'avenir, l'idée émerge d'un recours à une communication plus large et plus ciblée concernant la dimension transfrontalière pour ainsi « attirer plus de pratiquants étrangers qui, ne connaissant pas ce territoire, préfèrent organiser leurs modestes ascensions avec notre aide » (guide en haute montagne, ~45 ans, février 2012). Abstraction faite de ces diverses actions, il n'est pas surprenant alors que la participation des guides en haute montagne dans les projets de développement local reste modeste par rapport aux autres catégories de professionnels rencontrées lors de l'étude, leurs sites de travail les plus attractifs se situant principalement hors du territoire.

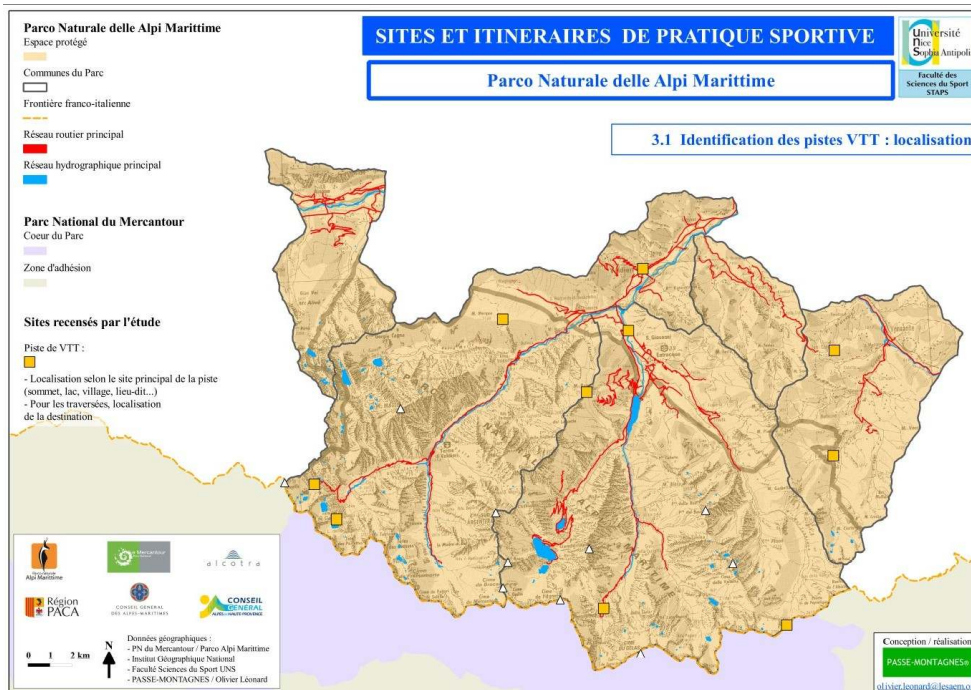
Illustration 2 : Sites de pratique des activités verticales dans le territoire du PAM



Source : Massiera *et al.*, 2013 : 29

- 27 La pratique du VTT concerne 10 % des visiteurs du PAM (AGC Consultant, 2008). Il s'agit d'une activité plus récente et en phase d'expansion, dynamisée par la présence de dix itinéraires référencés et localisés dans la zone protégée. Le seul professionnel de ce secteur fait preuve d'une vision positive du parc qui permet aux vélos de circuler sur le territoire : « dès que le VTT a commencé à se diffuser, le parc a accepté ma proposition d'aménager certaines pistes pour développer cette pratique dans la région » (~40 ans, février 2012). Selon son expérience, ses clients combinent le VTT et la randonnée, ce qui incite à de plus longs séjours, requérant ainsi un hébergement dans les structures réceptives locales. Or, son enthousiasme s'amoinde lorsqu'on aborde sa vision sur les projets d'avenir. En effet, en tant que membre d'Ecoturismo in Marittime, il a fait part aux administrateurs du parc de ses craintes concernant les collaborations avec le parc français du Mercantour, car « là-bas, le VTT est le mal absolu [ton emphatique] et si on adopte sa réglementation, c'est la fin ». À ce sujet, il est intéressant de constater que le VTT est au centre de vifs débats au sein du Parc national du Mercantour (PNM), où cette pratique est interdite dans la zone cœur du parc. Activité perçue par les acteurs locaux comme une piste intéressante pour le développement du tourisme sportif, ce parc national français redoute au contraire que son développement dans la zone cœur puisse dégrader certains secteurs particulièrement sensibles sur le plan écologique (Gridel *et al.*, 2011).

Illustration 3 : Sites de pratique du VTT dans le territoire du PAM



Source : Massiera *et al.*, 2013 : 33

La force des relations locales au profit de la protection et de la valorisation du territoire

- 28 Les enjeux socioéconomiques étaient au cœur des aspects fondamentaux de la création du PAM et, aujourd'hui, ils représentent encore l'amorce de tout projet mis en place entre le parc et les acteurs locaux. Cela étant, les administrateurs prennent position face à certaines demandes implicites des acteurs locaux. Concernant le désir d'accroître le nombre des pratiquants, ils répondent avec prudence, comme c'est le cas de cet administrateur du parc (~45 ans, mars 2012) : « Nous ne pouvons pas nous lancer davantage dans des campagnes de promotion du parc. Les capacités réceptives ne nous permettraient pas d'accueillir un nombre de pratiquants plus élevé qu'actuellement et le risque est qu'ils rentrent chez eux fort déçus. » Quant aux éleveurs, ils se plaignent que « l'alternative serait de mettre en place un contrôle policier des visiteurs... mais vous voyez ce que je veux dire ? », alors que pour la question épineuse des attaques du loup, « il s'agit d'un problème qui a toujours existé et, grâce au travail de lobbying que nous avons fait avec la région, chaque éleveur endommagé reçoit un soutien économique qui couvre la valeur des têtes de bétail abattues... on ne peut pas faire plus que ça » (fonctionnaire ~45 ans, mars 2012).
- 29 De la même manière, des avis étoffés font jour lorsque l'on interroge les fonctionnaires du PAM à propos des demandes de certains entrepreneurs d'intensifier davantage les collaborations avec le PNM attendant. Si c'était un projet mené avec « la plus grande ardeur depuis la fin des années 1980, aujourd'hui notre enthousiasme est plus mitigé » (~50 ans). Ces considérations se rapportent justement aux différences dans le mode de gestion de l'espace naturel entre ces deux organismes et, notamment, dans leurs rapports

avec les collectivités locales. Selon des études récentes, la sensation dominante des populations locales dans les vallées concernées par le PNM est celle de la dépossession du territoire par une entité perçue comme étrangère (Bergamaschi *et al.*, 2013 ; Schuft et Bergamaschi, 2013). À ce titre, la volonté de quitter le périmètre du parc, manifestée en 2013 par certaines communes des Alpes maritimes situées dans le territoire protégé, en raison des fortes restrictions imposées aux sports de nature, nous semble représentative du climat de tension qui caractérise le versant français (*Nice Matin*, 21 avril 2013 ; 16 mai 2013). « Constituer un parc naturel ne signifie pas mettre une cloche de cristal sur un territoire... [l'allusion aux nombreuses restrictions qui caractérisent l'espace du PNM était perceptible], cela irait au détriment de tout le travail de concertation que nous menons depuis trente ans », affirme clairement ce fonctionnaire italien (~55 ans, mars 2012). Il est à noter cependant que les statuts respectifs de ces deux parcs mitoyens sont différents : le parc italien est régional, le français est national, ce qui implique aussi deux cadres juridiques distincts.

Conclusion

- 30 Le processus de constitution du Parco naturale Alpi Marittime, de même que les actions menées pour l'enraciner dans le territoire, semblent inspirés par la volonté de construire un espace naturel protégé qui ne s'oppose pas aux intérêts de la communauté locale, constituée par les résidents et les prestataires de service. Si nous ne pouvons pas parler de pouvoir effectif des citoyens dans les processus de décision, nous ne pouvons pas non plus réduire le processus de gestion du territoire à une simple « démocratie de porte-parole » (Mermet, 2001). Ce cas est représentatif d'une concertation « par le bas » présentant tout de même une confiscation du pouvoir par les administrateurs du parc. La participation citoyenne peut être qualifiée d'indirecte. Selon les dires de nos interlocuteurs, les relations entre le parc et les acteurs locaux se caractérisent par d'importants échanges bilatéraux. On peut convenir que lorsqu'une volonté de protéger le milieu naturel et de dynamiser le territoire au moyen des activités sportives est d'origine endogène et qu'un acteur majeur (le parc) se charge du rôle de médiateur entre les différentes instances, le projet est plus facilement accepté par les acteurs locaux. Évidemment, cette constatation n'exclut pas le fait que certaines frictions ou frustrations ne pourraient évoluer en conflits dans l'avenir, le PAM ayant fait l'objet d'éloges mais aussi de plaintes émanant des acteurs locaux. Néanmoins, l'ensemble des propos témoigne de l'existence d'un dialogue entre administrateurs, professionnels et habitants de cet espace protégé, et suggère que ce dialogue exerce des « effets structurants positifs » (Bouchet et Bouhaouala, 2007) au niveau de la cohésion du territoire, permettant la poursuite de son développement.

BIBLIOGRAPHIE

AGC Consultant, 2008, Synthèse de l'étude Parc Alpi Marittime été 2007. Partie 3, Chambéry.

- Angeon, Valérie, Valérie Boisvert et Armelle Caron, 2007, « La marque 'Parc naturel régional'. Un outil au service d'un développement local durable et un modèle pour les pays du Sud ? », *Afrique contemporaine*, vol. 222, n° 2, p. 149-166.
- Arnstein, R. Sherley, 1969, « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Planning Association*, vol. 35, n° 4, p. 216-224.
- Baranzini, Andrea et Damien Rochette, 2008, « La demande des usages récréatifs pour un parc naturel », *Économie rurale*, vol. 306, p. 55-70.
- Beato, Fulvio, 2000, *Parchi e Società. Turismo sostenibile e sistemi locali [Parcs et Société. Tourisme durable et systèmes locaux]*, Napoli, Liguori.
- Bergamaschi Alessandro, Laura Schufft et Bernard Massiera, 2013, « Représentations et pratiques de nature dans un territoire frontalier : le cas 'Marittime - Mercantour' », *Espaces et sociétés*, vol. 155, n° 4, p. 143-157.
- Bioret, Frédéric, Roger Estève et Antony Sturbois, 2009, *Dictionnaire de la protection de la nature*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Blondiaux, Loïc, 2008, « Démocratie délibérative vs Démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, n° 2(30), p. 131-147.
- Bono, Giuseppe, 1980, *Sui Sentieri del Re. Nella riserva Valdieri-Entracque [Sur les sentiers du Roi. La réserve Valdieri-Entracque]*, Parco naturale Alpi Marittime.
- Bouchet, Patrick et Malek Bouhaouala, 2007, « Les parcs d'activités sportives récréatives en forêt : diagnostic et perspectives durables », *Téoros*, vol. 26, n° 2, p. 59-69.
- Bourdieu, Pierre, 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- Camera Di Commercio Di Cuneo, 2013, *Atlante socio-economico 2013 [Atlas socioéconomique 2013]*, Cuneo, Camera di Commercio.
- Charnoz, Olivier, 2009, « The Global Discourse on 'Participation' and its Emergence in Biodiversity Protection », *AFD Working Paper n° 83*.
- Corneloup, Jean, Malek Bouhaouala, Christian Vachée et Bastien Soulé, 2001, « Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature », *Loisir et Société / Society and Leisure*, vol. 24, n° 1, p. 9-20.
- Depraz, Samuel, 2008, *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Armand Colin.
- Desponds, Didier, 2007, « Les impacts d'un parc naturel régional (PNR) sur les évolutions socio-démographiques de son espace rural : le cas du Vexin français », *Norois*, vol. 202, n° 1, p. 47-60.
- Gambino, Roberto, 1994, *I parchi naturali europei [Les parcs naturels en Europe]*, Rome, Nuova Italia Scientifica.
- Gaultier-Gaillard, Sophie et Florent Pratlong, 2013, « Gestion intégrée du littoral du bassin d'Arcachon : une évaluation des préférences des populations », *Gestion et management public*, vol. 2, n° 2, p. 33-51.
- Gridel, Denis, Christophe Bonnet, Odile Boutellier, Gaël Hiliquin et Anne Paul, 2011, *Projet de Charte du Parc national du Mercantour*, Parc national du Mercantour.

- Héritier, Stéphane, 2010, « Participation et gestion dans les parcs nationaux de montagne : approches anglo-saxonnes », *Revue de géographie alpine / Journal of Alpine Research*, vol. 98, n° 1, p. 155-178.
- Kurtzman, Joseph et John Zauhar, 2003, « A Wave in Time – The Sports Tourism Phenomena », *Journal of Sport and Tourism*, vol. 8, n° 1, p. 7-24.
- Lahaye, Nathalie, 2007, La dimension conflictuelle de la valorisation touristique d'un espace naturel protégé : le cas du Mont Orford », *Téoros*, vol. 26, n° 2, p. 46-52.
- Laslaz, Lionel, 2010, « Préface », *Revue de géographie alpine / Journal of Alpine Research*, vol. 98, n° 1, p. 9-27.
- Le Mao, Patrick, Pierre-Yves Pasco et Sébastien Provost, 2006, « Consommation de la macro-faune invertébrée benthique par les oiseaux d'eau en baie du Mont-Saint-Michel », *Alauda*, vol. 74, n° 1, p. 23-36.
- Longhi, Christian et Jacques Spindler, 2000, *Le développement local*, Paris, Dexia, Crédit local de France.
- Massiera, Bernard, Laura Schuft, Alessandro Bergamaschi et Imed Ben-Mamhoud, 2013, *Inventaire des sites et fréquentations des chemins, falaises, canyons et autres sites d'activités sportives au sein du P.N.M. et du P.A.M., Rapport d'étude du Programme intégré transfrontalier Maritime-Mercantour*.
- Mermet, Laurent, 2001, « L'institution patrimoniale du Haut-Bern : gestion intégrée de l'environnement ou réaction anti-environnementale ? », *Annales des Mines. Responsabilité et environnement*, vol. 21, p. 9-21.
- Milone, Michele, Roberto D'Anselmo, Daniele Coppola et Olindo Piccariello, 1980, *Studio per la conservazione e l'utilizzo a livello di educazione ambientale di una riserva Naturale: Vivara (NA)* [Étude pour la conservation et l'utilisation d'une réserve naturelle à des fins d'éducation environnementale], Actes du Congrès national « Strategia '80 per i Parchi e le Riserve d'Italia », Camerino.
- Morales, Valérie, 2013, *Le sport en débat : démocratie participative et politique sportive municipale : l'exemple des États généraux du sport de Strasbourg*, thèse de doctorat en sciences et techniques des activités physiques et sportives, Université de Strasbourg.
- Mormont, Marc, Catherine Mougenot et Christine Dasnoy, 2006, « La participation composante du développement durable : quatre études de cas », *Vertigo*, <<http://vertigo.revues.org/2346>>, consulté le 11 février 2016.
- Mounet, Jean-Pierre, 2007a, « La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation », *Développement durable et territoires*, <<http://developpementdurable.revues.org/3817>>, consulté le 11 février 2016.
- Mounet, Jean-Pierre, 2007b, « Sports de nature, développement durable et controverse environnementale », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 15, n° 2, p. 162-166.
- Napoli, Paolo, 1999, « Police et société », *Enquête, anthropologie, histoire, sociologie*, n° 7, p. 127-144.
- Nice Matin, 2013, *Isola, première commune à quitter le Parc du Mercantour*, 16 mai, <<http://www.nicematin.com/nice/isola-premiere-commune-a-quitter-le-parc-du-mercantour.1256426.html>>, consulté le 11 février 2016.

- Nice Matin, 2013, Plusieurs communes des Alpes-Maritimes prêtes à quitter le Parc du Mercantour, 21 avril, <<http://www.nicematin.com/derniere-minute/plusieurs-communes-des-alpes-maritimes-pret-es-a-quitter-le-parc-du-mercantour.1227460.html>>, consulté le 11 février 2016.
- Osti, Giorgio, 1999, « Reciprocità e sviluppo sostenibile » [Réciprocité et développement durable], Stato e Mercato, vol. 56, p. 325-346.
- Pannella, Giorgio, 2003, « La gestione delle aree protette e il finanziamento dei parchi regionali » [La gestion des aires protégées et le financement des parcs régionaux], Quaderni del Dipartimento di Economia Pubblica e Territoriale, n° 1, Università degli Studi di Pavia.
- Parco naturale Alpi Marittime, 1995, La fondazione [La fondation], Parco naturale Alpi Marittime.
- Parco naturale dell'Argentera, 1988, Rapporto sui primi 6 anni di attività [Rapport sur les six premières années d'activité], Parco naturale dell'Argentera – Regione Piemonte.
- Pellizzoni, Luigi et Daniele Ungaro, 1994, Decidere l'ambiente. Opzioni tecnologiche e gestione delle risorse [Gouverner l'environnement. Choix technologiques et gestion des ressources], Milan, Franco Angeli.
- Schuft, Laura et Alessandro Bergamaschi, 2013, « 'This Land Is my Land'. Local Identity and the Development of Outdoor Leisure Tourism in a French National Park », *Loisir et Société / Society and Leisure*, vol. 36, n° 2, p. 215-231.
- Sintomer, Yves, 2009, « La démocratie participative », Problèmes politiques et sociaux, Paris, La Documentation française.
- Talpin, Julien, 2006, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de la participation à des dispositifs participatifs », *Politix*, vol. 19, n° 75, p. 13-31.
- UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), 2013, Espaces protégés en France, <<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2013-045-Fr.pdf>>, document consulté le 14 juillet 2017.
- Weed, Mike et Chris Bull, 2004, Sports Tourism. Participants, Policy and Providers, Butterworth-Heinemann, Elsevier.
- Wipf, Elodie 2012, Action publique concertée et gestion des sports de nature : une ethnographie participative au Conseil général du Bas-Rhin, thèse de doctorat en sciences et techniques des activités physiques et sportives, Université de Strasbourg.

NOTES

1. Toutes les traductions de l'italien, tant des citations que des entretiens, sont des auteurs.
2. Décret n° 67-158 du 1^{er} mars 1967.
3. 40 % du budget global pour les PNR (Despods, 2007 : 48) et 50 % pour les parcs régionaux italiens (Loi nationale 1970, n° 394).
4. Le personnel permanent du PAM est composé de 33 professionnels permanents.
5. Si l'on considère aussi le personnel contractuel.

RÉSUMÉS

Bien que l'histoire des parcs naturels soit souvent marquée par une opposition d'intérêts entre institutions de gestion et populations locales, l'intensité des conflits varie selon les époques et les territoires. Cet article s'intéresse à la manière dont les populations locales, les professionnels des sports de nature et les agents d'un parc – le Parco naturale Alpi Marittime situé dans les Alpes du Sud de l'Italie – appréhendent la présence de ce territoire naturel protégé. Au moyen d'une étude de documents et d'entretiens, nous analysons les relations entre ces groupes d'acteurs ainsi que leurs représentations du parc. Les résultats suggèrent que l'origine endogène du projet de l'aire protégée permet le développement de représentations positives vis-à-vis du parc, qui se pose en tant qu'acteur clé du développement socioéconomique local grâce à la diffusion des sports de nature.

INDEX

Mots-clés : parc naturel, gestion, sports de nature, représentations sociales.

AUTEURS

ALESSANDRO BERGAMASCHI

Laboratoire Motricité Humaine Éducation Sport Santé (EA 6312), Université Côte d'Azur ;
LAMHESS, Nice ; E3S, Strasbourg ; Labers, Brest ; alessandro.bergamaschi@unice.fr

LAURA SCHUFT

Laboratoire Motricité Humaine Éducation Sport Santé (EA 6312), Université Côte d'Azur ;
laura.schuft@unice.fr

THIERRY LONG

Laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie Cognitives et Sociales (EA 7278), Université Côte
d'Azur ; therry.long@unice.fr

VALÉRIE MORALES

Laboratoire Motricité Humaine Éducation Sport Santé (EA 6312), Université Côte d'Azur ;
valérie.morales@unice.fr

BERNARD MASSIERA

Laboratoire Motricité Humaine Éducation Sport Santé (EA 6312), Université Côte d'Azur ;
bernard.massiera@unice.fr